

Vivre de notre travail !

Dans un contexte où l'inflation dépasse encore les 4 %, où les loyers, les prix de l'immobilier et les taux d'intérêt sont au plus haut, où l'électricité vient d'augmenter de 10 %, l'essence repart à la hausse..., la principale préoccupation des Français reste toujours le pouvoir d'achat et la hausse des prix.

Dans un contexte où les profits des grandes entreprises n'ont jamais été aussi élevés, les dividendes distribués à leur sommet de plus de 100 milliards d'euros en 2023, comment continuer à accepter que les travailleurs de notre pays continuent à être autant méprisés et laissés pour compte.

Dans un contexte où les aides publiques aux entreprises, plus fortes que jamais, ont atteint 200 milliards d'euros et où députés et sénateurs revalorisent généreusement leurs indemnités, les agriculteurs, les enseignants, les salariés du secteur privé et l'ensemble des fonctionnaires revendiquent tous la même chose : pouvoir vivre de leur travail !

Dans la Fonction Publique, après le dégel du point d'indice en 2022 (+3,5%), des augmentations en 2 temps ont été concédées en 2023 : + 1,5 % en juillet et + 5 points d'indice (20 €/ mois) en janvier 2024. Et c'est tout ! Aucune augmentation de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour 2024 ; alors que pour rattraper les pertes subies depuis 2000, le point devrait être à 6,33 € au lieu de 4,92 € !

Dans la fonction publique, on nous annonce une nouvelle réforme pour en finir avec le statut et pour mettre en avant le mérite (avancement et rémunération).

A la DGFIP, des négociations sont en cours, dans la plus grande confidentialité. Pour quel résultat ? Après la réunion du 29 janvier, on parle de 10 points répartis sur 2024 et 2025 !!!!!

De qui se moque-t-on ?

La réponse aux revendications ne peut être moins que l'ouverture d'une vraie négociation indemnitaire et salariale pour une augmentation générale des salaires, et leur indexation sur les prix

Collection de postures ????

La direction nous informe que la nouvelle posture Vigilance « hiver-printemps 2024 » s'applique à compter du 15 janvier 2024. Pour notre part, nous attendons le défilé pour bien visualiser la collection, et les soldes pour acheter....

Et pour ceux qui se demandent pourquoi le dialogue social est parfois si difficile, c'est tout simplement parce que la langue parlée par nos dirigeants n'est pas la langue française enseignée par l'école publique car comme en témoigne le Robert : Posture : attitude particulière du corps, spécialement quand elle est peu naturelle ou peu convenable.

Un pas de plus vers la fin des SIE ?

L'expérimentation du transfert du SIE vers le PRS du recouvrement forcé des créances fiscales des professionnels, déjà appliquée depuis 2021 dans 5 départements sera étendue au 1er septembre à 14 départements supplémentaires. Cette expérimentation prévoit le transfert au P.R.S. du recouvrement forcé des créances fiscales des professionnels actuellement réalisé au S.I.E.

Selon l'administration, cette réforme aurait pour but de :

- « mettre en place une politique globale de poursuites sur l'ensemble des créances des professionnels quel que soit leur montant
- offrir aux usagers un interlocuteur unique en matière de recouvrement forcé
- spécialiser la mission recouvrement forcé des professionnels
- renforcer les PRS pour leur permettre d'atteindre une taille critique »

Quant aux termes employés "Interlocuteur unique", "spécialiser", "taille critique"... Ils ont été associés à toutes les restructurations subies dans un passé récent par notre administration.

"Offrir aux usagers un interlocuteur unique" : En 2006, on a fusionné les recettes des impôts avec les Inspection de Fiscalité Professionnelles pour créer un le fameux Interlocuteur Fiscal Unique chargé de gérer à la fois l'assiette et le recouvrement ! Et on annonce le renforcer en le désossant ??? Cela a d'ailleurs commencé avec la création dans les SIE de cellules RAR dessaisissant les gestionnaires des dossiers du recouvrement.

"Spécialiser la mission recouvrement forcé des professionnels" : On détruit le service unique spécialisé pour les professionnels pour leur donner deux interlocuteurs « spécialisés » : un spécialisé dans la gestion du dossier, et l'autre spécialisé dans le recouvrement en général, quelle que soit son origine Belle simplification pour les redevables qui se retrouveront avec deux interlocuteurs dont aucun n'aura une vue globale du dossier !!!!

"renforcer les PRS pour leur permettre d'atteindre une taille critique" : Pour nous, "renforcer", c'est au contraire pour éviter une taille critique, non pas pour "permettre de l'atteindre" (!), ce dernier argument n'est pas rassurant.

Et il y a de quoi ne pas être rassurés, quand on pense aux travaux de la mission France Recouvrement, dont l'objectif affiché est, à terme, la fusion du recouvrement fiscal et social. Et tout est fait pour en arriver là : retour à la DGFIP des taxes fiscales recouvrées par la douane, fusion des déclarations sociales et professionnelles, transfert progressif du recouvrement forcé,

6 antennes de "SIE à distance", avec un périmètre supra départemental, ont vu le jour en septembre 2023, 7 autres sont déjà programmées en septembre prochain, sans oublier les Centres de Contact des Professionnels. Tous ces services supra-départementaux empiètent sur les missions des SIE. Si on rajoute la disparition des SIE dans certains départements, l'accueil commun mis en place dans les locaux de l'URSSAF.... On ne peut que se demander quel sera l'avenir des SIE, ou tout du moins s'ils en auront un au-delà des quelques années à venir....

Très clairement, ce transfert de missions des SIE vers le PRS s'inscrit dans un schéma de désossement des S.I.E. avant liquidation définitive !

Baromètre...

Les stats de participation des agents de la DDFIP 19 au baromètre social ne sont pas bonnes !

Et pour cause....

- Il ne doit pas rester beaucoup de collègues qui croient encore à l'efficacité de ce questionnaire « magique » qui leur permet de se défouler une fois par an !
- Il ne doit pas rester beaucoup de collègues qui croient encore que les problèmes qu'ils font remonter seront corrigés !
- Il ne doit pas rester beaucoup de collègues qui peuvent se permettre de gaspiller un peu du temps précieux dont ils disposent pour essayer d'accomplir leurs missions, juste pour donner bonne conscience au DG !



Fonction publique : à la notion vague de « mérite », FO oppose le cadre statutaire.

Alors que le président de la République et le Premier ministre ont exprimé, respectivement les 16 et 30 janvier, leur projet de développer la place du « mérite » dans la rémunération des fonctionnaires, ce qui menace de prendre forme dans un projet de loi qui serait présenté au second semestre, FO-Fonction publique s'oppose à toute attaque du statut. Elle revendique une mesure générale de revalorisation indiciaire, pour rattraper la perte de pouvoir d'achat et souligne l'urgence d'un travail d'amélioration des grilles. Exigeant de meilleurs traitements indiciaires, les huit organisations représentatives dans le public appellent à une mobilisation le 19 mars.

Question de taille... ou inégalité de traitement ?

Les travaux de densification de la cité administrative sont en grande partie terminés. Les tisaneries des différents étages ont bénéficié d'un article dans Ulysse, et la direction va les équiper d'un micro-onde et d'un réfrigérateur. Mais les photos illustrant cet article nous amènent à nous interroger sur les visibles préférences de la préfecture envers certains services de la DDFIP.

Si nous notons avec satisfaction que le local au quatrième étage (étage du SIP, de la salle de réunion, et des locaux syndicaux) est d'une taille correcte, avec 4 fenêtres, et sera équipée d'un canapé pour permettre aux agents de s'asseoir le temps de boire leur café, nous nous demandons bien pourquoi celle du 7^{ième} étage, celui de la trésorerie hospitalière, a été réduite à sa plus simple expression, avec 2 fenêtres, et juste la place d'une table pour poser le micro-ondes ?

Encore une question de taille...

Les usagers du RIA n'en peuvent plus...

Ils ont connu une augmentation astronomique du droit d'admission en janvier 2023, justifiée selon le préfet par les mesures de fermeture du RIA qui auraient fait perdre de l'argent à l'entreprise, et l'inflation qui conduisait cette malheureuse entreprise à augmenter les salaires de son personnel. L'inflation a continué, et l'admission de nouveau augmenté en 2024, et comme les dividendes des actionnaires de Compass auraient pu diminuer, c'est la taille des portions qui a diminué !!!

Quant au seul élément gratuit du repas, limité strictement à un morceau par personne, il faudra bientôt aux convives une loupe pour le retrouver sur leur plateau (7 cm*4 cm) !!!



Pour notre part, nous saisisons la nouvelle assistante de prévention de ce problème et lui demanderons d'interpellier le secrétariat général du ministère et la préfecture pour que les portions servies retrouvent une taille acceptable à un tarif décent.

A lire et télécharger sur le site national !

- **Métier en voie de disparition ?** [Huissiers des Finances Publiques](#)
- **Une démonstration de bonimenteur** [Grade IDIV](#)
- **On nous prend pour des com... pliants** [Affaire Neymar](#)
- **Hausser la voix pour faire entendre la votre** [Catégorie B](#)
- **Les recours progressent, l'égalité régresse** [Catégorie A](#).

Et bien d'autres infos...

<https://www.fo-dgfp.fr/> ou par Ulysse 19 : vie pratique — syndicats



Bulletin d'Adhésion (à renvoyer à fo.ddfip19@dgfp.finances.gouv.fr)

Nom, Prénom :

Service ou poste :

Grade et échelon :